

**République
Française**

DEL130223-02

Date de convocation :
Le lundi 6 février 2023

Délégués en exercice :
Luc STREHAIANO
Anne JASON
Frank ZAKARIA
Hervé WHISTON
Cécilia DOS SANTOS
Mathieu SZUBINSKI
Dominique REVEILLERE
David DUMEUNIER
Mohammed NIFA

Suppléants :
François ABOUT
Ane Marie BRASSET
Franck ZONTONE
Cécile JUDE
Alexandre LEGAL
Yves HAMIAFO-NTEMFACK
Muriel DANQUAH
Bernard GLENAT
Thierry ROUSSELET

Absents non remplacés : 1

Quorum : 5

Votants : 8

**SYNDICAT DE COMMUNES POUR L'ETUDE, LA
REALISATION ET LA GESTION
D'INSTALLATIONS SPORTIVES**

=====
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Comité syndical du 13 février 2023
=====

Le lundi treize février deux mille vingt-trois à 18h00, le comité syndical s'est réuni au Foyer des Sportifs sous la présidence de Monsieur Luc STREHAIANO, Président du SCERGIS

Etaient présents :

M. Luc STREHAIANO
Mme Anne JASON
M. Herve WHISTON
M. Mathieu SZUBINSKI
M. Dominique REVEILLERE
M. David DUMEUNIER
M. Mohammed NIFA

Etaient absents représentés :

M. Frank ZAKARIA représenté par M. François ABOUT

Secrétaire de séance :

M. Mathieu SZUBINSKI

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023

Rapporteur : Monsieur Luc STREHAIANO

L'an deux mille vingt-trois, le treize février à 18h00, le Comité syndical du Syndicat de Communes pour l'étude, la réalisation et la gestion d'installations sportives (SCERGIS), dûment convoqué, s'est réuni au foyer des sportifs du complexe sportif Schweitzer, sis 40 rue d'Andilly à Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de Monsieur Luc STREHAIANO ;

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 9

Date de convocation du Comité syndical : lundi 6 février 2023

Date d'affichage de la convocation : lundi 6 février 2023

Présents : 8

Représentés : 1

Absents : 1

Secrétaire de séance : M. Mathieu SZUBINSKI

H.

EXPOSE DES MOTIFS

Par renvoi de l'article L.5211-36 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) à l'article L.2312-1 du Code général des Collectivités territoriales, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, doit donner lieu à un débat au sein du comité syndical, lorsque le syndicat comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Il est donc demandé au Comité syndical de prendre acte de la présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2023 faite par le Président du Syndicat de Communes pour l'Etude, la Réalisation et la Gestion d'installations Sportives (SCERGIS) aux membres présents du comité syndical sur la base du rapport établi et annexé à la présente.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L.5211-36 et L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur approuvé et notamment l'article 19,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le rapport budgétaire,

CONSIDERANT qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par le comité syndical, lorsque le syndicat comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus,

SUR présentation du Président du rapport établi ;

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité des 8 votants.

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023 et du rapport établi.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **21 FEV. 2023**

Affiché et/ou notifié le :

21 FEV. 2023

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

21 FEV. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Annexe

Chap	Libellé	Crédits ouverts 2022	Autorisation 2023
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 000 000.00 €	250 000.00 €
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	770 924.56 €	192 731.14 €
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	665 000.00 €	166 250.00 €
Total des dépenses d'équipement		2 435 924.56 €	608 981.14 €